Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_3-DE

Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Délibération n°3

Réalisation d'un contrat de prêt Aqua Prêt d'un montant total de 1 750 000,00 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement de travaux des aménagements d'ensemble - Budget annexe ANRU II

SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 16 octobre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :
Francis ROUX ;
Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Claire LOPEZ, Karine LEGRAND ;
Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD, Serap ALP ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Jean-François AUROY, pouvoir à Francis ROUX ;
Siome SEKHARI, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;
Cécile MINCHIN, pouvoir à Lawrence JULLIEN DE POMMEROL ;
Delphine BOUYSSE, pouvoir à Claire LOPEZ ;
Cristelle DALBOS, pouvoir à Palmyre SANNAJUST ;
Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :
Néant

Secrétaire de séance :
Karine LEGRAND a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers **EN EXERCICE**	Conseillers **PRÉSENTS**	Conseillers **REPRÉSENTÉS**	Total **VOTANTS**	Conseillers **ABSENTS**
33	**27**	**6**	**33**	**0**

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_3-DE

Ville de Thiers

CM 22.10.2026
Délibération n°3

Réalisation d'un contrat de prêt Aqua Prêt d'un montant total de 1 750 000,00 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement de travaux des aménagements d'ensemble - Budget annexe ANRU II

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°56 du 24 février 2026, approuvant le budget primitif du budget annexe ANRU II ;

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt de 1 750 000,00 euros pour financer une partie des travaux des aménagements d'ensemble et notamment la partie réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale sur le budget annexe ANRU II ;
Considérant les offres reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ;
Considérant la proposition de financement de la CDC pour un contrat de prêt de 1 750 000,00 d'euros sur une durée de 60 ans ;

Il est exposé que pour le financement de l'opération des travaux des aménagements d'ensemble et notamment la partie réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale, le Maire de Thiers est invité à réaliser auprès de la CDC un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 750 000,00 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt	PSPL AQUA PRÊT
Montant	1 750 000,00 €
Durée de la phase de préfinancement	0
Durée totale	60 ans
Périodicité	Trimestrielle
Index	Livret A (LA)
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du LA
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_3-DE

Ville de Thiers

CM 22.10.2026
Délibération n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'approuver** la souscription d'un emprunt à taux variable tel que défini ci-dessus ;
- **De charger** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

VOTES	POUR		
	CONTRE	**6**	Philippe BARRAU, BLOC Gérard, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Karine LEGRAND

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_3-DE